

FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

Révision N°6 Date: 28/05/2012

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation:

Désignation : BAIN DE RHODIUM S 503 W PRET A L'EMPLOI 1 L (2GR/L)

Code produit: 998 1048

Usage normal: Electrodéposition de rhodium

Identification de la société:

Raison Sociale: COOKSON-CLAL

Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris

Téléphone: 01 48 24 76 80 Fax: 01 48 24 75 75

E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - http://www.centres-antipoison.net

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

2.1.1. Règlement 1272/2008 (CLP) et modifications suivantes et adaptations.

Classification e indication de danger:

Skin Corr. 1A H314

2.1.2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations.

Symboles de danger: C

Phrases R: 35

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche

2.2. Éléments d'étiquetage.

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertisserbæntger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la

peau à l'eau / se doucher.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles



FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

3 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges.

Contenu:

Identification. Conc. %. Classification 67/548/CEE. Classification 1272/2008 (CLP).

ACIDE SULFURIQUE

CAS. 7664-93-9 3 - 3.5 C R35, Note B Skin Corr. 1A H314, Note B

CE. 231-639-5 INDEX. 016-020-00-8

T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'Environment(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

4 - PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX: laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement le médecin. Laver séparément les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissement seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

Cookson Métaux Précieux ♣ - S.A. au capital de 7 413 696.12€ - RCS Paris B412 399 792 58, rue Beaubourg 75003 - tél. 01 48 24 76 80 - Fax : 01 48 24 75 75 - www.cookson-clal.com



FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Veiller à faire usage de dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées. Diluer abondamment à l'aide d'eau après récupération du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Si le produit est liquide, l'aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part du matériau à l'aide d'équipements anti-étincelles et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Si le produit est solide, le récupérer à l'aide de moyens mécaniques anti-étincelles et le placer dans des récipients en plastique. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle.

Dénomination	Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
ACIDE SULFURIQUE	TLV-ACGIH		0,2				
	TLV	В	1		3		
	TLV	CH	0,1		0,1		
	VLEP	F	1		3		

8.2. Contrôles de l'exposition.

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVA, butyle, fluoroélastomère ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter une visière avec capuche ou une visière de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III ((réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil (s'il est disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type E ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).



FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques du type susmentionné, est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138). Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique liauide Couleur rouge foncé Odeur inodore Seuil d'odeur Non disponible. <2 Point de fusion ou de congélation. Non disponible. Point initial d'ébullition. Non disponible. Intervalle d'ébullition. Non disponible Point d'inflammabilité 60 Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité de solides et gaz Non disponible. Limite infer.d'inflammab. Non applicable. Limite super.d'inflammab. Non applicable. limite infer.d'explosion. Non applicable. Limite super.d'explosion Non applicable Non disponible. Pression de la vapeur. Non disponible. Densité de la vapeur Poids speciphique. Non disponible. Solubilité soluble dans l'eau Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Temperat.d'auto-allumage Non applicable. Température de décomposition Non disponible Non disponible. Viscosité Propriétés comburantes Non disponible

9.2. Autres informations.

Informations non disponibles.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres sibstances dans les conditions normales d'utilisation.

ACIDE SULFURIQUE: se décompose à 450°C

10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.

10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques

10.5. Matières incompatibles.

ACIDE SULFURIQUE: substances inflammables, substances réductrices, substances basiquesa, métaux, substances organiques ert eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer

ACIDE SULFURIQUE: oxyde de soufre.



FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Ce produit est corrosif et cause des brûlures graves et des vescicules sur la peau, qui peuvent paraître successivement à l'exposition au produit. Ces brûlures causent une forte douleur. A contact avec les yeux ce produit provoque des lésions graves et peut provoquer opacité de la cornée, lésion de l'iris, coloration irréversible des yeux. Les eventuelles vapeurs de ce produit sont corrosives pour l'appareil respiratoire et peuvent provoquer un oedème pulmonaire, dont les symptômes se manifestent parfois seulement après quelques heures.

Les symptômes d'exposition peuvent comprendre: sensation de brûlure, toux, respiration astmathique, laryngite, souffle court, céphalée, nausée, vomissement.

L'ingestion peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage, vomissement, diarrhée, oedème, enflure du larynx et par conséquant étouffement. Il peut se vérifier aussi qu'un trait gastro-intestinal soit perforé.

ACIDE SULFURIQUE

LD50 (Oral): > 5000 mg/kg Rat

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité.

Informations non disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité.

Informations non disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles

12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles

12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

Le produit contient des métaux qui peuvent être récupérés (valorisés): prière de contacter le fournisseur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réacitons dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de fer:

Classe ADR/RID: 8 UN: 3264

Packing Group: III
Etiquette: 8
Nr. Kemler: 80
Limited Quantity. 5 L

Code de restriction en tunnels.

3 E

Proper Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID) MIXTURE



Cookson Métaux Précieux ♣ - S.A. au capital de 7 413 696.12€ - RCS Paris B412 399 792 58, rue Beaubourg 75003 - tél. 01 48 24 76 80 - Fax : 01 48 24 75 75 - www.cookson-clal.com



FDS 998 1048-FRA_05-2012.doc

Transport par mer (marittime).

Classe IMO: 8 UN: 3264

Packing Group: III
Label: 8
Marine Pollutant. NO

Proper Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID) MIXTURE

Transport par avion:

IATA: 8 UN: 3264

Packing Group:

Label: 8

Proper Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID) MIXTURI

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso. Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune

Contrôles sanitaires.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, catégorie 1A

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte des phrases (R) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

R35 PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
- 2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique)
- 3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
- 7. The Merck Index. Ed. 10
- 8. Handling Chemical Safety
- 9. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- 10. INRS Fiche Toxicologique
- 11. Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- 12. N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials 7ème Ed., 1989
- 13. Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des mofidications ont été apportées aux sections suivantes:

02